

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE TECHNICAL TRAINING

Mercredi, 26 avril
10.30 à 12.30
Salle de Conf. TH
3ème étage, Lab. 4

Jeudi, 27 avril
10.30 à 12.30
Salle du Conseil

Friday, April 28
10.30 to 12.30
Salle du Conseil

SEMINAIRE "TRANSMISSION DES DONNEES" DATA TRANSMISSION SEMINAR

"Modes d'interconnexions entre unités digitales ou périphériques"
par J. Léderrey (EPF, Lausanne)

Résumé:

Après avoir rappelé les différents modes de transmission de l'information digitale (parallèle ou série, mono ou bidirectionnelle), plusieurs architectures d'ensembles logiques sont examinées. Les algorithmes et les caractéristiques principales associés à chaque configuration donnent quelques critères de choix du mode de liaison. Un système de ligne de transmission ne possédant pas d'unité de contrôle est développé plus particulièrement.

"STAR (Système de Transmission Adressée Rapide)"
par E. Asseo/MPS

Résumé:

Dans cet exposé nous voulons présenter la structure du système et en particulier mettre en évidence les différents niveaux de problèmes posés ainsi que les options principales prises et qui ont déterminé le développement et le mode d'utilisation. Naturellement on reconnaît trois niveaux:

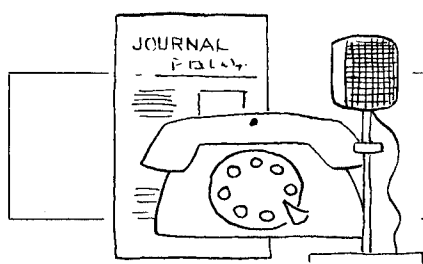
- a) Niveau Ordinateur avec ses moyens d'entrée et de sortie.
- b) Niveau des transmissions: nature, structure, sécurité.
- c) Niveau des utilisateurs c'est-à-dire branchement du système sur les installations opérationnelles à des fins de commande, d'acquisition, d'affichage.

"CARRYPLEX System"
by B. Sagnell/Lab. II

Abstract:

The talk will cover the general background problems of a distributed remote control system where every bit of information may have to be routed between arbitrary points in a building complex.

The basic design considerations leading to the Carryplex solution will be discussed, followed by a discussion of actual applications with some slides.



cern information

A TOUS LES MEMBRES DU
PERSONNEL

Au moment des vacances scolaires d'été, le CERN va disposer d'un petit nombre de postes temporaires (notamment aux ateliers) qu'il peut offrir à des enfants de membres du personnel. Pour rendre les chances égales, nous demandons à chaque parent intéressé de faire parvenir à la Division du Personnel une demande d'engagement pour leur enfant. Les formulaires peuvent être demandés à la Division du Personnel, Service des Boursiers et Visiteurs, Lab. 5 - 3ème étage - Bureau No. 3-025, tél. 2847. Les demandes reçues seront examinées simultanément au moment où un poste se présentera. Les traitements seront fixés d'après la nature du poste et les capacités des candidats, qui, rappelons-le, doivent avoir au moins 18 ans.

Division du Personnel

VOYAGES INTERNATIONAUX - VACCINATION

A l'usage de ceux qui se rendent en : Afrique, Extrême-Orient, Amérique du Sud - voici quelques précisions concernant les vaccinations.

Le nombre des vaccinations obligatoires dépend des lieux d'origine et de destination, des villes ou pays visités en cours de voyage. Exemple : pour aller au Japon, les vaccinations nécessaires varient avec l'itinéraire choisi. En principe, ce sont les employés des agences de transport qui sont le mieux à même de vous signaler quelles sont les vaccinations obligatoires pour un pays donné. Trois types de vaccinations peuvent être imposés par le règlement sanitaire international :

- 1) vaccination anti-variologique : sa validité commence dix jours après la première vaccination et le jour même du rappel. Durée : 3 ans.
- 2) vaccination anti-cholérique (c.à.d. contre le choléra) elle commence six jours après la première injection et le jour même d'un rappel. Durée de protection : six mois.
- 3) vaccination anti-amarile (ou contre la fièvre jaune) : sa validité commence dix jours après la première injection et dure 10 ans.

Comment se faire vacciner ?

Sauf la vaccination contre la fièvre jaune qui doit être faite dans un centre agréé, les autres vaccinations peuvent être faites par le médecin traitant. Les résultats doivent être inscrits sur des certificats (modèle imposé par le règlement sanitaire international). Ce certificat doit ensuite recevoir le visa de l'Institut d'hygiène locale (pour Genève : 22 quai de l'Ecole-de-Médecine).

On peut également se faire vacciner dans les centres agréés par les Compagnies aériennes. Ces vaccinations ne constituent pour les voyageurs qu'une partie de la médecine préventive, certaines thérapeutiques (en particulier contre le paludisme) restent d'une nécessité rigoureuse pour les voyageurs en pays contaminés.

Ordre de vaccination :

- 1) commencer par la vaccination contre la fièvre jaune
- 2) 12 jours après, vaccination contre le choléra
- 3) après un délai de quelques jours, vaccination antivaricelleuse.

En ce qui concerne les cas de variole actuellement signalés dans certains pays, la vaccination n'est requise que si vous avez l'intention de vous rendre dans les régions infectées.

Pourtant il est conseillé par les autorités médicales suisses, de se faire revacciner - à titre facultatif - contre la variole. Ceci concerne surtout les personnes dont la dernière vaccination remonte à plus de trois ans.

A cet effet, deux centres de vaccination sont ouverts à Genève :

- pour les adultes à la Policlinique de Médecine de l'Hôpital Cantonal
- pour les enfants et les adolescents jusqu'à 17 ans : la Clinique de Pédiatrie de l'Hôpital Cantonal.

Dr. J.P. DISS
Service Médical

THE GENEVA ENGLISH SCHOOL

The School has vacancies from 1st September 1972 for two British-trained infant or junior school teachers to be responsible for classes of children aged 4-5 and 6-7 years. Experience of teaching music or science in junior schools desirable.

Apply to:

D. Unsworth, Headmaster,
Geneva English School,
11, chemin de la Capite,
1222 Vésenaz

Tel. 52.24.02

W. Milligan/PE

SOINS MEDICAUX - ST. GENIS-MEYRIN

Le Dr. GROBON vient d'ouvrir son cabinet médical à St. Genis. Il est disposé, comme ses confrères de Ferney-Voltaire, de se déplacer - en cas d'urgence - jusqu'à Meyrin. Son numéro de téléphone est le 023 / 41.12.11.

NETTOYAGE DU SITE

A partir du 2 mai 1972, il sera procédé au nettoyage extérieur du site.

Tout matériel ou objet qui ne sera pas clairement marqué comme étant à conserver, sera systématiquement ramassé. Les fonctionnaires voudront donc bien prendre leurs dispositions en conséquence.

Service des Transports

RECEPTEURS DE RECHERCHE

Nouveaux appareils:

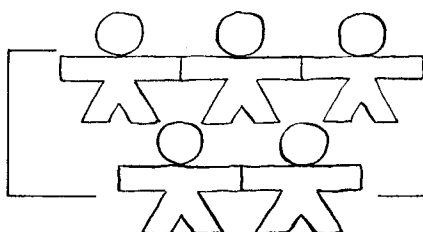
HEDGECOCK, C.	ISR / 856
GASSER, E.	CDC / 792
GROSFILLEY, J.C.	ISR / 865
KOZIOL, H.	SI / 168
PS COORDINATOR	149
SERGO, V.	ISR / 718
WARN, P.	CDC / 829

Changements:

LE NORMAND	ISR / 912
DEKKERS, D.	MPS / 538
THOMECEK	PE / 835
PROGRAMMEURS SYSTEME DD	521

Appareils supprimés:

STUMPE, B.	DD
MARSHALL, A.	DD
JAMES, F.E.	TC
WAEBER, A.	ISR
CHEVALLIER, G.	SI
BARNETT, I.	ISR



association du personnel

CONFERENCE / LECTURE

CONFERENCE DE M. TH. HOLTZ SUR LES RAPPORTS ENTRE LE PERSONNEL ET L'ADMINISTRATION DANS LES INSTITUTIONS EUROPEENNES : JEUDI 27 AVRIL à 17h 30 SALLE DU CONSEIL.

LECTURE BY M. TH. HOLTZ ON THE RELATIONSHIP BETWEEN THE STAFF AND THE ADMINISTRATION IN THE EUROPEAN ORGANIZATIONS : THURSDAY, 27 APRIL, at 17.30 hrs - COUNCIL ROOM.

Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues.

Mr. le Dr. Théodore HOLTZ a été fonctionnaire au Marché Commun. Après la fusion de cet organisme avec d'autres Institutions internationales, ce qui a donné lieu à la naissance de la CCE (Commission des Communautés européennes), il s'occupe de questions de droit relevant des rapports entre le personnel et l'administration. Actuellement, il est président du syndicat FFPE (Fédération de la Fonction Publique Européenne), membre de la commission paritaire des Communautés européennes.

CONSEIL DU PERSONNEL

Aux membres du Groupe électoral ISR 2 : nous informons les membres de ce groupe qu'en raison du transfert de M. M. CHASSARD au Laboratoire II, M. Ph. ROCHAT, en vertu de l'Article 19 a) des Statuts de l'Association, a été nommé membre effectif et M. M. BRACCINI, selon l'Article 19 b) de ces mêmes Statuts, est devenu le membre suppléant.

Aux membres du Groupe MPS 2 : nous informons les membres de ce groupe qu'en raison du transfert de MM. A. BELLANGER et M. CHAPMAN-HATCHETT au Laboratoire II, M. M. BLANCH-BIARNES, en vertu de l'Article 19 a) des Statuts de l'Association, est devenu membre effectif. Des élections partielles ont été organisées afin de nommer un membre suppléant, les résultats seront connus sous peu.